



Retrait de plainte et permis de visite

Par **maman11600**, le **20/09/2010** à **10:17**

Bonjour,

j'ai déposé plainte contre mon concubin il ya 2 ans pour violence conjugale (que je n'ai pas enlevé et croyant que cela avait été classé sans suite) aujourd'hui il a été condamné à 1 mois et demi de prison (sans que je sois avertie) alors que nous avons repris notre histoire il ya 6 mois sans aucun problème. puis je enlevé ma plainte pour réduire sa peine ou est ce trop tard? Quest ce que je risque si je demande un permis de visite?

Par **Maître marque**, le **26/09/2010** à **13:29**

Bonjour,

Tout d'abord, il est étonnant que vous n'ayez pas reçu une convocation en votre qualité de partie civile, et êtes-vous sûre que les faits pour lesquels votre compagnon a été condamné se rapportent à votre plainte ?

En tout état de cause, il vous est impossible d'agir alors que le procès s'est déroulé.

Par ailleurs, je suis surpris que votre compagnon ait été incarcéré pour une durée si faible, sans être passé devant le Juge d'application des peines.

Il manque des informations pour répondre à votre question.

Vous pouvez m'appeler au 0629923719, si vous le souhaitez.

Bien à vous

Par **mimi493**, le **26/09/2010** à **17:18**

L'histoire est étonnante : il a été jugé sans vous dire qu'il y avait procès alors que vous prétendez être de nouveau avec lui.